

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2016_8_12

L' an deux mille seize , le jeudi 27 octobre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 11

Date de convocation du Conseil : 10 Octobre 2016

Présents : 9

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BERGER Xavier, Madame BERTHEBAUD Anne, Madame GUILLON Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien

Votants : 9

Absent(s) : Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur BERNIER WILFRID

**Objet : Accord de principe
sur le projet du Parc éolien
de la Sté Terre et Lac**

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Marylène BIRONNEAU

La Société Terre et Lac présente aux membres du Conseil Municipal le projet de construire un parc éolien selon les modalités en annexe.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner un accord de principe au projet selon les modalités définies en annexe et propose de limiter la hauteur des éoliennes (mâts et pâles) à la hauteur du parc éolien existant.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- donne son accord de principe sur le projet du parc éolien selon les modalités définies en annexe et évoquées ci-dessus;

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 27/10/2016, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.
Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot